

Amiante sous-section 4 : Formation préalable

Cumul : Encadrement technique et chantier amiante

Objectifs de la formation

Permettre aux personnes d'acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de l'attestation de compétence « CUMUL encadrement technique et chantier amiante » pour les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante

A qui profitera la formation ?

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques ou ayant, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire

Prescription minimales de formation

1. Connaissances théoriques

- connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, consultation des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent, formation à la sécurité du personnel au poste de travail
- connaître les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que les limites de ces repérages
- connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – mission et méthodologie »). Etre capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques
- connaître les exigences réglementaires relatives à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- connaître les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur ces navires. Etre capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques
- connaître les régions comportant des terrains amiantifères
- connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- connaître les produits ou procédés de substitution à l'amiante
- connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes

Amiante sous-section 4 : Formation préalable

Cumul : Encadrement technique et chantier amiante

1. Connaissances théoriques (suite)

- connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes
- connaître les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs
- être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées

2. Connaissances pratiques

- être capable d'évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération, notamment par la connaissance des expositions, et, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des notices de postes, de choisir des méthodes de travail, de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement et d'assurer la traçabilité des opérations et être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques et de faire appliquer ces méthodes et procédures. Sont notamment visés :
 - les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle dont le contrôle de l'empoussièrement
 - le suivi des expositions
 - les procédures de décontamination du personnel et des équipements
- être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures
- être capable d'effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
- être capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail et s'assurer de la mise en œuvre de ces équipements. Etre capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer, notamment pour ce qui est de leur entretien et leur remplacement
- être capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés. Etre capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire appliquer
- connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées en tenant compte des critères externes ayant une influence sur le métabolisme (chaleur, humidité, pénibilité du travail...)
- être capable de définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets et de les faire appliquer
- être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
- connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication, être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer
- être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante

Amiante sous-section 4 : Formation préalable

Cumul : Encadrement technique et chantier amiante

3. Prescriptions minimales de formation

- connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- être capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et être capable d'appliquer un plan de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante
- connaître les principes généraux de ventilation, les notions d'aéraulique et de captage des poussières à la source
- sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer
- être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier

Méthode et points forts

Alternance d'apport de connaissances et de méthodologie, d'échanges d'expérience et d'exercices pratiques réalisés sur plate-forme pédagogique permettant une bonne assimilation des connaissances

Durée et rythme

5 jours en continu ou 3j + 2j

Tarif

nous consulter

Points complémentaires :

Prérequis : Aptitude médicale au port des protections respiratoires

Formation réalisée en vos locaux avec accès à une plateforme pédagogique